

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENTS**

proposés par

M. Jeholet, Mme Dock, MM. Dodrimont et Evrard

# PROJET DE DÉCRET

## relatif aux implantations commerciales

### AMENDEMENTS

#### Amendement n° 1

L'article 42, §2 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par les mots « Le Gouvernement précise la notion de « portée limitée » d'une modification. ».

#### JUSTIFICATION

Il est proposé d'habiliter le Gouvernement en vue de préciser ce qu'on entend par les termes « portée limitée » au sein du §2.

#### Amendement n° 2

Dans l'article 43 du même projet de décret, les mots : « des plans modificatifs » sont remplacés par les mots « d'un projet modificatif ».

#### JUSTIFICATION

En matière de PIC, il est proposé de parler de « projet modificatif » plutôt que de « plans modificatifs ». En effet, ce dernier terme a une connotation urbanistique engendrant dans la plupart des cas une demande de permis d'urbanisme.

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD